



troisième trimestre 2013

Bulletin d'information de la municipalité d'Austin

## Mot de la mairesse

Chers concitoyens,

Le 19 septembre dernier, le comité consultatif en développement durable (CCDD) de la MRC (que je préside) tenait son premier gala des bons coups en gestion des matières résiduelles afin de reconnaître les efforts des municipalités de la MRC et de nous inspirer mutuellement par... nos bons coups. À cette occasion, douze municipalités de la MRC ont présenté leur principale réalisation; la nôtre, à Austin, a été la formation de nos maîtres-composteurs en vue de favoriser le compostage domestique.

Le CCDD a également souligné la performance exceptionnelle de quatre municipalités en ce qui a trait aux résultats obtenus au terme du bilan de 2012 de la gestion des matières résiduelles du secteur résidentiel. À Austin, nous avons remporté un prix pour avoir atteint le plus haut de taux de valorisation (50,9 %) parmi les municipalités ayant la collecte à deux voies. Autrement dit, nous sommes les champions du recyclage! BRAVO à tous!

Sur un autre sujet, le 3 novembre prochain, les électeurs d'Austin seront appelés à aller aux urnes afin d'élire les personnes qui les représenteront au sein de leur conseil municipal. C'est un rendez-vous à ne pas manquer. Faites votre choix, c'est votre droit!



Nos maîtres-composteurs Graham Weeks, Robin Lee, Jean Latremouille, Sylvie Beaulieu, en compagnie de Renée Donaldson et de la mairesse, Lisette Maillé, au gala des bons coups.

### IMPORTANT!

Guide de l'électeur en page 3  
Elector's guide on page 4

Le 4 octobre dernier, à la clôture de la période de dépôt des candidatures, j'ai été élue par acclamation. Ce sera pour moi un honneur et un plaisir de représenter vos intérêts – nos intérêts à tous – pendant les quatre prochaines années. Merci!

**To all my English-speaking fellow-citizens. You might have heard that I was re-elected by acclamation. It will be both an honour and a privilege to serve your interests and those of all our fellow-citizens for the next four years. Thank you!**

Lisette Maillé, mairesse

## Permis de feu à ciel ouvert

Ces dernières années, le Service de prévention des incendies a eu peu de feux de forêt ou de broussailles à combattre sur le territoire de la municipalité. C'est grâce à votre vigilance et à votre prudence et nous vous en remercions.

Selon l'article 17.1 de notre règlement 09-370 sur la sécurité incendie « Exception faite de la cuisson sur barbecue, il est strictement interdit d'allumer ou de faire allumer ou de permettre qu'un feu en plein air soit allumé, sans avoir, au préalable, obtenu un permis de l'autorité compétente. »

Jusqu'à ce jour, pour obtenir ce permis de l'autorité, il fallait téléphoner au 819-843-0000

et l'un des pompiers volontaires de garde (à la maison ou ailleurs) répondait.

Vous êtes tellement respectueux de ce règlement que nos pompiers volontaires étaient débordés d'appels pratiquement tous les jours (le record : 70 appels en une seule journée!). Aussi, afin de faciliter la vie de tous, la municipalité en collaboration avec le Service de prévention des incendies a fait installer un système de messagerie vocal.

Vous devez continuer d'appeler au 819-843-0000 entre 8 h et 22 h. L'autorisation de faire un feu (ou l'interdiction selon le cas) vous sera communiquée par message enregistré selon les conditions

météorologiques du jour. Vous devrez laisser votre nom et l'adresse exacte de l'endroit où vous ferez le feu.

L'enregistrement permettra à la fois de protéger l'appelant et les autorités compétentes dans l'application du règlement.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration.

**RAPPEL : Pour toute urgence, composez le 911! C'est le meilleur raccourci!**

# Moulins du ruisseau Powell

Le comité culturel vient de publier une toute nouvelle brochure sur les moulins du ruisseau Powell.

Les moulins s'inscrivent dans une longue tradition artisanale et industrielle au Québec. Par leur inestimable contribution, ils ont été complices de l'évolution sociale et constituent des témoins incontournables de l'essor économique des collectivités. Tel fut le cas sur le ruisseau Powell.

La brochure présente les faits saillants de recherches archéologiques et historiques qui ont été effectuées par Archéotec

de 2009 à 2011. Elle porte sur l'activité économique qui a pris place à Millington (à l'origine Thompson's Mills) et plus au sud au lieu-dit Head of the Bay au cours des 19 et 20<sup>e</sup> siècles.

De plus, une exposition présentant des panneaux d'interprétation ainsi que des artefacts est montée en permanence à la mairie.

Le comité culturel vous invite à découvrir l'exposition et à vous procurer la brochure offerte en français et en anglais, en version imprimée à la mairie ou sur le site Web de la municipalité.



## Activités loisirs

Le comité des loisirs vous invite à ses trois prochaines activités :

Distribution de friandises d'Halloween jeudi 31 octobre, à compter de 16 h 30, à l'hôtel de ville. Venez visiter notre cimetière spécial et prendre un café avec nous!

Bingo, vendredi 15 novembre, à 19 h, à l'hôtel de ville (pour 18 ans et plus).

Fête de Noël des enfants, le samedi 14 décembre, à l'hôtel de ville.

Venez en grand nombre!

Le comité est déjà à la recherche d'idées et de bénévoles pour la fête Plaisirs d'hiver qui aura lieu le samedi 15 février. Joignez-vous à nous!

## Banque de photos

Avez-vous des photos d'événements, de personnes, de paysages, de faune ou de flore qui ont été prises à Austin?

Nous avons entrepris de constituer une banque électronique de photos. Nous sommes à la recherche de photos ou de vidéos qui sont éparpillées chez les photographes amateurs et professionnels de la municipalité et chez nos fournisseurs.

Vous avez quatre fois la même photo sur votre ordinateur? Vos fichiers sont en désordre? Peu importe! Il vaut mieux conserver des fichiers plus ou moins bien classés que rien du tout! Au minimum, ils seront classés par date sur un disque dur externe de gigantesque capacité, qui sera conservé à la mairie.

Les personnes qui acceptent d'offrir leurs photos à cette banque doivent s'assurer qu'elles en sont bien les auteurs, car leurs photos pourraient servir aux publications imprimées et électroniques de la municipalité.

Vous êtes donc invités à participer à notre richesse visuelle commune en partageant vos photos. Un dossier à votre nom sera ouvert sur le disque dur et nous vous accompagnerons pour la transmission de vos fichiers sur plate-forme Mac ou PC.

Vous êtes intéressés? Appelez Blanche Paquette au 819-560-1822 et écrivez-lui à blanche.austin@gmail.com

## Projection du film Waste Land

Samedi 26 octobre à 13 h 30

Pendant trois ans, Waste Land suit l'artiste brésilien Vik Muniz de Brooklyn, où il vit, à Jardim Gramacho en banlieue de Rio de Janeiro. Dans la plus vaste décharge du monde, il retrouve son Brésil natal pour un projet artistique inédit : photographier les « catadores » (les ramasseurs de déchets recyclables) dans des mises en scènes composées à partir d'objets et matériaux rescapés des poubelles.

Tout au long de cette aventure, le projet va prendre une toute autre dimension. Au fur et à mesure de sa collaboration avec ces personnages hors du commun, Vik va saisir tout le désespoir et la dignité des catadores, alors même qu'ils parviennent à réinventer leur vie en prenant part à son œuvre d'artiste.

Le film propose une réflexion sur la responsabilité de l'artiste envers son environnement et sur l'idée utopique qu'une œuvre peut parfois changer une vie.

Venez voir ce film inspirant et courez la chance de gagner un composteur domestique et un bac de comptoir!

## Composteur à prix réduit

Procurez-vous un composteur domestique « machine à terre » au coût de 60 \$ et obtenez un remboursement de 30 \$ de la MRC (jusqu'à épuisement des fonds disponibles) ainsi qu'un bac de comptoir gratuit! Imprimez votre formulaire de demande de remboursement à

[http://www.municipalite.austin.qc.ca/uploaddir/files/Formulaire\\_prog\\_fin\\_comp\\_domes.pdf](http://www.municipalite.austin.qc.ca/uploaddir/files/Formulaire_prog_fin_comp_domes.pdf)

### Saviez-vous que...?

La collecte de feuilles contribue à l'émission de gaz à effet de serre et représente un coût financier pour la collectivité.

Jetez vos feuilles dans la forêt, elles vont constituer une litière qui se dégradera en humus. Le sol sera enrichi et les micro-organismes vous remercieront!

## Guide de l'électeur

### Élections municipales 3 novembre

#### Qui peut voter

Seul un électeur inscrit sur la liste électorale de la municipalité au moment de voter a le droit de voter.

Pour être inscrit sur la liste électorale, il faut :

- être une personne physique; avoir au moins 18 ans le 3 novembre 2013;
- être citoyen canadien le 1<sup>er</sup> septembre 2013;
- être domicilié à Austin le 1<sup>er</sup> septembre 2013 et demeurer au Québec depuis le 1<sup>er</sup> mars 2013;
- à défaut d'être domicilié à Austin, être propriétaire ou copropriétaire d'un immeuble ou être occupant ou cooccupant d'un établissement d'entreprise à Austin depuis au moins le 1<sup>er</sup> septembre 2012.
- Les propriétaires ou copropriétaires d'un immeuble et les occupants ou cooccupants d'un établissement d'entreprise qui ont la qualité d'électeur peuvent voter, s'ils ont transmis une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas applicable, reçue par la présidente d'élection au plus tard le 29 septembre 2013 ou par la Commission de révision au plus tard le 21 octobre 2013.

#### Liste électorale

La liste électorale de la municipalité d'Austin est confectionnée à partir de la liste électorale permanente tenue à jour par le Directeur général des élections du Québec, à laquelle sont ajoutés les propriétaires ou copropriétaires d'un immeuble et les occupants ou cooccupants d'un établissement d'entreprise qui ont transmis leur inscription ou procuration dans les délais requis.

La liste électorale municipale a été déposée le 4 octobre 2013 et peut être consultée à l'hôtel de ville. Elle fera bientôt l'objet d'une révision.

#### Révision de la liste électorale

Au début du mois d'octobre, vous avez reçu un avis portant les noms des personnes inscrites sur la liste électorale qui résident à votre adresse ainsi que la procédure à suivre pour demander, le cas échéant, une inscription, une radiation ou une modification à cette liste.

Si votre nom n'y apparaît pas, pour pouvoir voter, vous devez vous présenter devant la Commission de révision pour faire une **demande d'inscription**. Si des noms sont erronés, vous pouvez faire une **demande de correction**. Ces demandes peuvent également être faites par votre conjoint, un parent ou une personne qui cohabite avec vous.

Si un nom apparaît sur la liste alors qu'il ne devrait pas s'y retrouver, vous pouvez faire une **demande de radiation**. Cette demande peut également être faite par votre conjoint, un parent, une personne qui cohabite avec vous ou un électeur inscrit sur la liste électorale de la même section de vote que vous.

#### Où et quand faire la demande?

La Commission de révision siégera pour recevoir les demandes de révision à l'hôtel de ville, selon l'horaire suivant :

- 17 octobre (jeudi) de 19 h à 22 h
- 19 octobre (samedi) de 9 h à 12 h
- 21 octobre (lundi) de 9 h à 16 h

#### Vote par correspondance

Tout électeur inscrit sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance. Toute demande écrite pour voter par correspondance doit être reçue au bureau de la présidente d'élection au plus tard le 21 octobre 2013.

La période du vote par correspondance est la suivante :  
Du mercredi 23 octobre au vendredi 1<sup>er</sup> novembre 2013

#### Vote par anticipation

**Dimanche 27 octobre 2013 de 12 h à 20 h**

Un seul endroit : hôtel de ville, 21 chemin Millington

#### Vote le jour du scrutin

**Dimanche 3 novembre 2013 de 10 h à 20 h**

Secteurs 1, 2 et 3 :

Hôtel de ville, 21 chemin Millington

Secteurs 4, 5 et 6 :

Caserne Nord, 483 chemin North

#### Pièces d'identité à présenter au moment du vote

Chaque électeur devra établir son identité auprès du scrutateur avant d'être admis à voter, en présentant l'un des documents suivants prévus par la loi :

- carte d'assurance maladie;
- permis de conduire;
- passeport canadien;
- certificat de statut d'Indien;
- carte d'identité des forces canadiennes.

Si vous n'avez aucun de ces documents avec vous, vous pourrez vous identifier en vous présentant à la table de vérification de l'identité des électeurs, soit en présentant au moins deux documents démontrant votre identité, soit en étant accompagné d'un autre électeur qui atteste de votre identité et de votre adresse, et ce, dans le respect des exigences légales applicables.

## Elector's Guide

### Municipal election of November 3<sup>rd</sup> 2013

#### Who can vote?

Only an elector whose name is entered on the municipality's electoral list at the opening of the polls is entitled to vote.

To be entered on the electoral list, a person must be :

- a natural person;
- at least 18 years of age on November 3<sup>rd</sup> 2013;
- a Canadian citizen on September 1<sup>st</sup> 2013;
- domiciled in Austin on September 1<sup>st</sup> 2013 and in the province of Quebec since March 1<sup>st</sup> 2013;
- if domiciled elsewhere, a person must be, since at least September 1<sup>st</sup> 2012, the owner or co-owner of an immovable or the occupant or co-occupant of a business establishment located in Austin.
- The owners or co-owners of an immovable and the occupants or co-occupants of a business establishment who are qualified electors may vote if they have filed the applicable form (Application for entry or Power of attorney) with the municipality's Returning Officer at latest on September 29<sup>th</sup> 2013, or with the Board of Revisors at latest on October 21<sup>st</sup> 2013.

#### List of electors

The list of electors of the Municipality of Austin originates from the permanent electoral list compiled by the Chief Electoral Officer of Quebec, to which are added the owners and co-owners of an immovable and the occupants and co-occupants of a business establishment who have applied to have their names entered on the list within the established deadlines.

The municipal list of electors was filed on October 4<sup>th</sup> 2013 and may be consulted at Town Hall from that date on. A revision of the list will then take place.

#### Revision of the list of electors

A notice was sent out in early October to inform you of the person or persons whose names are entered on the municipal list of electors for your address, as well as the procedure to request an application for entry, a striking or a correction to the electoral list.

If your name is not listed on the notice, you must appear before the Board of Revisors to file an **application for entry** in order for your name to be added to the electoral list. If certain informations are incorrect, you may file an **Application for amendment**. These applications may also be filed by your spouse or partner, a parent or another person living with you.

If a name which should not be on the list appears, you can apply for the name to be **struck**. This application may also be filed by your spouse or partner, a parent or a person who lives with you, or by a person whose name is entered on the list of electors in the same polling division as you.

#### Where and when to file an application

The Board of Revisors will receive applications at Town Hall on the following dates and times:

Thursday, October 17<sup>th</sup> from 7:00 to 10:00 p.m.  
Saturday, October 19<sup>th</sup> from 9:00 a.m. to noon  
Monday, October 21<sup>st</sup> from 9:00 a.m. to 4:00 p.m.

#### Vote by mail

Any elector whose name is entered on the electoral list **as a non-domiciled person** and who has filed an application in writing may vote by mail. The application to vote by mail must be received by the municipality's Returning Officer at latest on October 21<sup>st</sup> 2013.

The vote by mail is held from Wednesday, October 23<sup>rd</sup> to Friday, November 1<sup>st</sup> 2013.

#### Advance poll

**Sunday, October 27<sup>th</sup> 2013 from noon until 8:00 p.m.**

One location only : Town Hall, 21 Millington Road

#### Polling Day

**Sunday, November 3<sup>rd</sup> 2013 from 10:00 a.m. to 8:00 p.m.**

Polling stations 1, 2 and 3 : Town Hall, 21 Millington Road  
Polling stations 4, 5 and 6 : North-end fire hall, 483 North Road

#### Pieces of identification to be presented prior to voting

Each elector must establish his or her identity with the deputy returning officer before being allowed to vote, by presenting one of the following documents, as provided for in the Law:

- Health insurance card;
- Driver's license;
- Canadian passport;
- Indian Status Certificate;
- Canadian Armed Forces identity card.

If you do not have any of these documents with you, you may identify yourself before the Identity Verification Panel by presenting at least two documents establishing your identity, or by bringing along another elector who can certify your identity and address, in accordance with the applicable legal requirements.